



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EDMOND-LES-PLAINES**

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ aux citoyens de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, par le soussigné, Régis Girard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite Municipalité;

QUE le règlement No 272-2021 adopté par le conseil Municipal lors de la séance ordinaire du 26 juillet 2021, ayant pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 3 156 200\$ et un emprunt à long terme du même montant pour les travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées, est en vigueur depuis le 3 septembre 2021, jour de son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation,.

Donné à Saint-Edmond-les-Plaines, ce 7^e jour du mois de septembre 2021.



Régis Girard
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim